

Compte-rendu de réunion du 19/10/2022

QUARTIER PIERRE

Présents : Madame Chantal SUBRA, Maire de Salles-sur-mer, Monsieur Roger BAZIER, 3^{ème} adjoint, Monsieur Éric THICKETT, conseiller délégué, Madame Josette RAIMON, conseillère

Une vingtaine de riverains du quartier étaient présents.

Une réunion des riverains regroupant les rues du Bois des Grèves et Pierre, la petite rue Pierre et les impasses de la Gravière et de la Marronnière a rassemblé une vingtaine de personnes. L'objectif était d'informer les riverains sur les travaux de la Commission Transport, mobilité, circulation et sécurité et de recueillir leurs propositions sur la restauration de leur espace public. PowerPoint consultable sur le site de la mairie www.salles-sur-mer.fr

État des lieux

Le quartier, par sa configuration très ancienne, ne répond plus aux besoins actuels en termes de circulation et de stationnement ; ses voiries sont aujourd'hui très dégradées et les équipements inappropriés au partage de la voie publique par les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

D'une longueur totale de voiries de 840 m environ, regroupant 72 maisons soit, selon un ratio ancien de la CdA, un parc automobile estimé à plus de 110 véhicules, ce quartier représente un chantier de restauration très lourd, tant techniquement que financièrement.

La grande complexité des solutions impose un engagement fort des élus mais aussi une adhésion tout aussi forte des riverains pour permettre à terme un meilleur partage de la voie publique, toutes mobilités confondues.

Débat

Il est rappelé que l'ensemble des dispositions qui seront prises concernant le quartier doit être parfaitement cohérent avec le Plan de circulation et de stationnement en cours d'élaboration.

Plusieurs pistes de travail de la Commission TMCS ont été présentées :

- La séparation des flux :
La séparation des flux permet à chaque type de mobilité (piéton, cycliste, automobiliste) de bénéficier de son espace au travers de bandes ou voies de circulation. Elle s'avère impossible à réaliser du fait de l'étroitesse des rues (4,10 m au plus étroit).
- La zone de rencontre :
La zone de rencontre se caractérise par la priorité donnée à l'utilisateur le plus faible : le piéton en premier lieu, qui bénéficie de toute liberté de déplacement à l'intérieur de cette zone, le cycliste ensuite, et enfin l'automobiliste qui doit systématiquement la priorité aux deux premiers usagers et dont la vitesse est limitée à 20 km/h. Des équipements spécifiques peuvent être envisagés tels que l'absence de bordures et de trottoirs, des modérateurs tels que chicanes ou autres ralentisseurs

- Le sens unique :
Le sens unique permet d'assurer une meilleure sécurité, un meilleur partage de l'espace dont il a été rappelé qu'il est très étroit et sinueux. Plusieurs sens sont possibles.
- Le stationnement :
Après la création du parking de L'Atelier (8 places), il a été évoqué la possibilité de création d'un second parking le long de la rue du Bois des Grèves (10 à 12 places). La matérialisation de places de stationnement, possiblement organisées en chicanes le long des autres rues, doit permettre de mieux organiser l'offre de stationnement. Enfin, les parties dangereuses pourraient recevoir des bandes jaunes d'interdiction de stationner.
- Les équipements :
Il a enfin été rappelé que l'ensemble des hypothèses ci-dessus doit s'accompagner obligatoirement d'équipements spécifiques (mobilier, revêtements, modérateurs, signalisations, végétation, ...).

Au cours du débat, les principaux retours de l'assistance ont porté sur :

- La séparation des flux :
Cette hypothèse a été écartée, car non réalisable.
- La zone de rencontre :
Cette hypothèse a reçu un avis plutôt favorable et fera l'objet d'une étude plus approfondie par la Commission TMCS.
- Le sens unique :
Le sens unique est très contesté par une majorité des riverains présents à la réunion, la principale objection portant sur les difficultés à sortir de certaines propriétés.
- Le stationnement :
Le stationnement a monopolisé une grande partie du débat, probablement à la suite du "papillonnage" réalisé dernièrement. L'insuffisance de l'offre a été soulignée ; l'impossibilité de répondre intégralement au besoin a été constatée.

Il ressort également du débat que :

- Les riverains attendent une rénovation de la voirie
- Les présents étaient favorables à une chaussée partagée sans sens de circulation
- Un besoin de sécurité (porte d'entrée directement sur la voirie, traitement du S)
- Un besoin de stationnement supplémentaire est évident.

Orientations

Une documentation plus précise sera mise en œuvre par la Commission TMCS :

- Des mesures (trafic et vitesses) vont être réalisées rue Pierre et rue du Bois des Grèves pour une connaissance plus précise des conditions de circulation automobile.
- Un comptage régulier du nombre de véhicules stationnés dans l'ensemble du quartier sera réalisé afin de mieux connaître le besoin actuel de stationnement.
- Un sondage sera réalisé auprès de l'ensemble des riverains afin d'obtenir une photographie la plus objective possible de leurs attentes et besoins.
- Une étude sera engagée auprès de SDV17 pour une première approche budgétaire intégrant une segmentation sur chacune des rues ou impasses

Des aménagements à court terme, techniquement réalisables et peu coûteux, doivent être mis en œuvre et pourront porter sur tout ou partie des pistes présentées par la Commission TMCS ; ils porteront notamment dans un premier temps sur la zone de rencontre et le stationnement.

Les aménagements réalisés pourront faire l'objet d'améliorations au fur et à mesure de leur expérimentation et permettront de préparer les solutions définitives.

Il a été rappelé aux riverains présents, la grande complexité du projet global et son poids financier important évalué à 1 M€ environ.

L'équipe municipale met tout en œuvre pour apporter des premières solutions d'organisation et de réglementation afin d'améliorer au plus tôt les conditions de circulation et de stationnement au sein du quartier ; la réalisation complète du chantier incluant les réseaux, voiries, équipement, ne saurait cependant pas être de façon certaine réalisable techniquement et financièrement au cours du mandat actuel.

Roger BAZIER

3^{ème} adjoint en charge du Plan de circulation et de stationnement